



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 13 novembre 2025

Résolutions de Madame Marie-Thérèse Sangra et de Monsieur Johann Dupuis du 28 mai 2024 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de Madame Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Combien d'années faudra-t-il encore vivre avec la pollution aux dioxines ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 28 mai 2024, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Madame Marie-Thérèse Sangra et consorts « Combien d'années faudra-t-il encore vivre avec la pollution aux dioxines ? », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes de Madame Marie-Thérèse Sangra :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intervienne auprès du Canton pour que les recommandations sanitaires et les messages de prévention soient diffusées à l'ensemble de la population, notamment auprès des privés, des locataires et avec une attention particulière pour les familles avec enfants. »

« Le Conseil communal souhaite que la Ville fasse évaluer l'efficacité de la campagne de prévention dont elle a la charge. »

Ainsi que la résolution de Monsieur Johann Dupuis :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité demande officiellement au Canton de rendre public, dans les plus brefs délais, l'investigation historique et technique définies par l'article 7 de l'ordonnance sur l'assainissement des sites pollués. »

Réponse de la Municipalité

La Ville de Lausanne et le canton de Vaud ont toujours privilégié une communication conjointe, basée sur la transparence et les informations les plus récentes à disposition. Depuis la découverte de la pollution, les deux entités ont travaillé et travaillent en étroite collaboration pour informer la population et les médias. Comme évoqué lors du traitement de l'interpellation urgente, plusieurs dispositifs ont été mis à disposition pour informer la population :



Très concrètement, cela représente :

- 3 séances publiques, à la maison de quartier de Chailly, à celle de la Pontaise et au Centre socio-culturel de Grand-Venne (juin 2024) ;
- depuis juin 2021, déploiement de 54 panneaux d'information, traduits en 4 langues sur les lieux à usage sensible ayant des sols pollués ;
- 1 séance publique organisée par l'Association du quartier du Vallon en octobre 2002 (environ 50 pers. présentes) ;
- 3 conférences de presse (mai, octobre 2021 et janvier 2023) ;
- 7 communiqués de presse (avec mises à jour du site internet) : entre 2021 et 2024 ;
- 2 brèves : 6 décembre 2021, 5 mai 2022 ;
- 3 communications au Conseil communal : 2 décembre 2021, 24 mars 2022 et 8 février 2024 ;
- mise en place d'un dispositif d'information à la population piloté par la Ville (mai à octobre 2021), puis par le Canton (octobre 2021 à ce jour) pour répondre aux questions liées à cette pollution des sols (Hotline dioxines) ; à ce jour, on peut compter plus de 700 questions traitées depuis juin 2021 par ce biais ;
- 6 séances, sur place, dans les plantages urbains de la Ville en 2021 (Cour, Vallon, V.-Ruffy) et 2022 (Aoste, Borde, V.-Ruffy) - entre 0 et 12 locataires présents ;
- 3 séances, sur place en 2022, dans les quartiers de la Ville avec les associations de quartier, en 2022, au Vallon, au Signal et à Montelly avec 4 à 25 personnes présentes ;
- 1 séance d'information pour les responsables de gestion des jardins familiaux en mai 2022 ;
- envoi d'un courriel personnalisé à chaque utilisatrice et utilisateur des plantages urbains de la Ville (516 personnes concernées) ;
- courriers envoyés aux locataires utilisateurs de potager en situation de gérance privée avec la Ville (parcelles privées communales) ;
- 4 séances sur place avec les locataires concernés et une dans un Centre de vie enfantine en mai et juin 2024 (entre 0 et 10 pers. par séance).

D'entente avec le Canton, il a été décidé de mettre en œuvre des séances publiques comme moyen d'information afin de toucher le plus grand nombre de personnes. Ainsi, en juin 2024, trois séances publiques ont eu lieu, à la Maison de quartier de Chailly, à la Maison de quartier de la Pontaise et au Centre socio-culturel de Grand-Vennes. Ces séances en présence de Madame la conseillère municipale en charge de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, des spécialistes du Bureau du climat et de la durabilité, ainsi que des représentantes et représentants de la Direction générale de l'environnement et celle de la santé, ont accueilli entre 5 et 50 personnes.

Les retours que nous avons sont divers. Cela va de l'inquiétude, parfois de la colère et souvent de la gratitude pour notre transparence. Certaines rencontres publiques ont été désertées, d'autres plébiscitées.

Au sujet de la résolution de M. Dupuis, la Ville a à plusieurs reprises demandé au Canton une investigation historique plus large. Aujourd'hui, plusieurs éléments relatifs à l'article 7 de l'OSites concernant les études historiques et techniques ont été réalisés et mis à disposition publiquement sur les sites internet de la Ville et du Canton. Notamment l'étude historique commandée par la Ville, celle réalisée par l'EPFL et l'UNIL, l'évaluation sanitaire de Unisanté et les premières investigations techniques. Ainsi, nous travaillons étroitement



avec le Canton au sein du Comité stratégique (qui regroupe le Chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité et la Directrice du logement, de l'environnement et de l'architecture) et c'est dans ce cadre-là que sont discutées les communications publiques ainsi que l'activation formelle de l'OSites.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

G. Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

Simon Affolter